

Baccalauréat général série littéraire (L) à compter de 2013

Les tableaux pour la série L (littéraire) indiquent pour chaque épreuve à l'examen, son intitulé, sa nature, sa durée et son coefficient. Les chiffres placés à gauche des intitulés correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français et littérature	3	écrite	4 heures
2. Français et littérature	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Littérature	4	écrite	2 heures
5. Histoire et géographie	4	écrite	4 heures
6. Langue vivante 1	4	écrite et orale	3 heures et 20 minutes
7. Langue vivante 2	4	écrite et orale	3 heures et 20 minutes
8. Littérature étrangère en langue étrangère	1	orale	10 minutes
9. Philosophie	7	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Langues et cultures de l'antiquité : latin	4	écrite	3 heures
ou Langues et cultures de l'antiquité : grec	4	écrite	3 heures
ou Langue vivante 1 ou 2 approfondie	4	orale	30 minutes
ou Langue vivante 3	4	orale	20 minutes
ou Mathématiques	4	écrite	3 heures
ou Droits et grands enjeux du monde contemporain	4	orale	20 minutes

ou Arts plastiques	3 + 3	écrite et pratique	3 h 30 et 30 minutes
ou Cinéma-audiovisuel	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Histoire des arts	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Musique	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Théâtre	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Danse	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Arts du cirque *	3 + 3	écrite et orale	3h30 et 30 minutes
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (2)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (3)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue des signes française	orale	20 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

(2) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(3) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

* Lors que le candidat a suivi cet enseignement dans un établissement scolaire relevant de l'Education nationale

Baccalauréat général série économique et sociale (ES) à compter de 2013

Les tableaux pour la série ES (économique et sociale) indiquent pour chaque épreuve à l'examen, son intitulé, sa nature, sa durée et son coefficient. Les chiffres placés à gauche des intitulés correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Histoire et géographie	5	écrite	4 heures
5. Mathématiques	5 ou 5+2 (2)	écrite	3 heures
6. Sciences économiques et sociales	7 ou 7+2 (2)	écrite	4 heures ou 4 heures+1 heure
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (3)	3 heures (partie écrite)
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (3)	2 heures (partie écrite)
9. Philosophie	4	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Économie approfondie	2	écrite	1 heure
ou Mathématiques	2	écrite	intégrée à l'épreuve n°5
ou Sciences sociales et politiques	2	écrite	1 heure
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (4)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (5)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue des signes française	orale	20 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

- (1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.
- (2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.
- (3) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année (compréhension orale : 10 minutes ; expression orale : 10 minutes)
- (4) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire
- (5) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3

Baccalauréat général série scientifique (S) à compter de 2013

Les tableaux pour la série S (scientifique) indiquent pour chaque épreuve à l'examen, son intitulé, sa nature, sa durée et son coefficient. Les chiffres placés à gauche des intitulés correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
3. Histoire-géographie	3	écrite	4 heures
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats*

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Mathématiques	7 ou 9 (2)	écrite	4 heures
5. Physique-chimie	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 +1 heure
6. Sciences de la vie et de la Terre	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 +1 heure
ou 6. écologie, agronomie et territoires * *	7 ou 9 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 + 1 heure 30
ou 6. Sciences de l'ingénieur	6 ou 8 ***	écrite et orale	4 heures et 20 minutes
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (4)	3 heures (partie écrite)
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (4)	2 heures (partie écrite)
9. Philosophie	3	écrite	4 heures
10.Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat; ce choix est facultatif pour les candidats ayant choisi Sciences de l'ingénieur comme épreuve n°6)			
11. Mathématiques		intégrée à l'épreuve n°4	
ou Physique-chimie		intégrée à l'épreuve n°5	
ou Sciences de la vie et de la Terre		intégrée à l'épreuve n°6 de Sciences de la vie et de la Terre	
ou informatique et sciences du numérique	2	orale (4)	20 minutes
ou écologie, agronomie et territoires **	2	orale	30 minutes
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (5)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (6)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Histoire-géographie	orale	20 minutes
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue des signes française	orale	20 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes
Hippologie et équitation **	CCF (contrôle en cours de formation)	
Pratiques sociales et culturelles **	CCF (contrôle en cours de formation)	

Notes :

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

(2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.

(3) : la partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

(4) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année (compréhension orale : 10 minutes ; expression orale : 10 minutes).

(5) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(6) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

* La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de dix minutes par candidat.

** Les candidats qui suivent ces enseignements sont scolarisés dans des établissements relevant du Ministère de l'Agriculture

*** Les candidats qui choisissent sciences de l'ingénieur comme épreuve n°6 peuvent :

- soit **choisir une épreuve n°11** parmi la liste présentée dans le tableau. Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 6,

- soit **ne choisir aucune épreuve n°11** . Dans ce cas, l'épreuve de sciences de l'ingénieur est dotée du coefficient 8, car elle est assimilée à "une épreuve obligatoire au choix+une épreuve de spécialité".